

# Face au terrorisme islamiste, réorganiser la protection du territoire national

**L**ancée après l'attentat de *Charlie Hebdo* en janvier 2015, l'opération « Sentinelle » déploie aujourd'hui 7 000 soldats sur le territoire national. Dans un premier temps, elle a contribué à rassurer un pays sidéré. Et personne ne pourra jamais quantifier l'effet dissuasif des patrouilles sur tel ou tel velléitaire du passage à l'acte terroriste.

Il reste qu'aujourd'hui, les limites de l'opération sont patentes : diminution des périodes d'entraînement et de préparation des soldats ; consommation de ce qu'on appelle « le capital opérationnel » (le déclenchement d'une opération « Serval » au Sahel serait sans doute impossible aujourd'hui) ; baisse du temps consacré à la remise en condition et à l'indispensable repos en famille des militaires. Autant de facteurs qui ont entraîné une érosion du moral des troupes. Avec une conséquence concrète : la proportion des soldats qui renouvellent leur contrat d'engagement diminue. Il faut donc faire évoluer les modalités de l'opération « Sentinelle ».

Plus généralement, le temps est venu de réorganiser la sécurisation de notre territoire national. L'annonce d'un nouveau plan par le gouvernement est attendue prochainement.

La protection du territoire national contre le risque d'attaques terroristes islamistes demeure plus que jamais et pour longtemps un enjeu crucial. Ancien patron du MI5, Lord Evans a estimé le 11 août que cette menace durerait « vingt ou trente ans » en Europe. De fait, la confrontation sur notre sol avec des combattants aguerris paraît inéluctable. Les pertes de territoire de l'État islamique au Levant conduisent ses djihadistes, dont des milliers de francophones, à essaimer. Peu sont encore rentrés en Europe mais ce n'est qu'une question de temps. Par ailleurs, les terroristes

islamistes condamnés ces dernières années seront bientôt en fin de peine, et la prison n'a pas entamé leur détermination.

Or, un combattant aguerrri peut en former des dizaines dans une logique de guérilla, et le nombre de candidats ne manquera pas dans l'Hexagone : le Fichier des signalements pour la prévention et la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) recense 18 550 personnes radicalisées à caractère terroriste. Et il s'agit d'une fourchette basse. Ni les auteurs de plusieurs des attentats du printemps ni les individus arrêtés le 6 septembre à Villejuif alors qu'ils fabriquaient du TATP n'y figuraient.

De nombreux spécialistes civils et militaires rencontrés ces derniers mois évoquent la probabilité élevée d'attaques spectaculaires à courte échéance. Bref, l'ampleur de la menace et son ancrage dans le temps

Le déclenchement d'une opération « Serval » au Sahel serait sans doute impossible aujourd'hui

long sont incontestables. Il convient d'anticiper et de s'organiser le plus vite possible de façon structurelle.

L'axiome fondamental est que plus la riposte par le feu à une attaque terroriste est longue à intervenir, plus il y a de victimes. Comment employer au mieux nos différentes ressources pour parvenir à raccourcir les délais de riposte ? La réponse consiste, à mon sens, à combiner dispositifs visibles et discrets.

S'agissant des forces visibles, il faut distinguer sécurité privée, forces de l'ordre et armée. La protection des établissements recevant du public ainsi que des établissements industriels sensibles peut, depuis la loi du 28 février 2017, être confiée à des agents privés armés, dont les conditions de sélection et de formation doivent être précisées par décret. Double avantage : les entreprises privées concernées

financeront elles-mêmes leur sécurité, et les forces de l'ordre seront dégagées de ces missions de surveillance statique.

Dans le même esprit, la protection de certaines personnalités pourra également être confiée à des agents privés armés, ce qui soulagera un Service de la protection (*service du ministère de l'Intérieur, NDLR*) surchargé.

Le rôle des forces de l'ordre sera le même qu'aujourd'hui : des patrouilles dynamiques sont déjà opérées au quotidien par des effectifs susceptibles d'intervenir rapidement, à savoir les Brigades anticriminalité en « zone police » et les Pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) en « zone gendarmerie ». Ils bénéficient depuis 2016 d'un équipement adapté (armes longues, protection balistique renforcée). C'est également le cas

d'une section dans chacune des 60 CRS déployées sur l'ensemble du territoire au gré de leurs missions.

Police et gendarmerie continueront à sécuriser les manifestations publiques (concerts, événements sportifs). Et le rôle des unités d'intervention demeurera naturellement inchangé.

L'armée pourra compléter le dispositif avec une nouvelle version de l'opération « Sentinelle » organisée selon les modalités proposées par le chef d'état-major de l'armée de terre Jean-Pierre Bosser lors de son audition devant l'Assemblée le 19 juillet : une force de 3 000 hommes pour protéger les « points clefs » ; une réserve de 3 000 hommes qui, tout en vaquant à ses occupations habituelles, sera prête à être déployée à bref délai en cas de nécessaire montée en puissance ; et une force de 3 000 hommes dédiée aux situations de crises complexes correspondant à ses savoir-faire (risques industriels, bactériologiques, prises d'otages multiples ou de masse).

Pour être pleinement efficace, ce dispositif visible devrait être combiné avec l'utilisation de personnels travaillant en civil, dans des conditions garantissant un maillage efficace et permanent des transports et lieux publics du territoire.

Je préconise d'utiliser le cadre de la Garde nationale, créée au cours de l'été 2016, pour constituer une force composée d'anciens des services régaliens de l'État déjà formés à porter une arme et de réservistes civils volontaires. Ces personnels seraient naturellement sélectionnés (recherche d'antécédents) et formés (technique, tactique, droit et secourisme). Ils vaqueraient à leurs occupations professionnelles et personnelles quotidiennes en portant une arme dissimulée ainsi que des moyens d'identification en cas d'intervention. Une application smartphone cryptée permettrait à ses membres et aux autorités de connaître en permanence leur localisation.

L'esprit de ce dispositif est le même que celui qui, en 2016, a conduit Bernard Cazeneuve à autoriser policiers et gendarmes à porter leur arme en dehors du service, ou Guillaume Pepy à obtenir un décret autorisant le service de sécurité de la SNCF à travailler en civil. Sélection et formation permettront d'obtenir des opérateurs au moins aussi fiables que les actuels réservistes déployés en uniforme sur le territoire.

Cette réorganisation, de surcroît souple et réversible, permettra de soulager l'armée et d'offrir une capacité globale de riposte en cas d'attaque moins visible mais beaucoup plus réactive, dans l'attente de l'arrivée des forces en uniforme puis des unités d'intervention.

Face à l'ampleur et à la durée de la menace, le moment est venu de changer notre logiciel et d'anticiper les inéluctables épreuves à venir en combinant pragmatisme, efficacité et utilisation optimale de nos ressources. \* Avocat à la cour et membre du conseil scientifique de l'École de guerre.

DESSIN CLAIRFOND



**THIBAUT DE MONTBRIAL**

Les patrouilles de soldats dans nos rues ont montré leurs limites. D'autres dispositifs sont préférables pour prévenir les attentats, argumente le président du Centre de réflexion sur la sécurité intérieure\*.